



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 107539

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de lui indiquer quel a été, en 1995, 2000 et 2005 et pour chaque département, le nombre de véhicules brûlés sur la voie publique.

Texte de la réponse

En 1991, la grille des renseignements généraux dite « échelle de Bui Trong » a été mise en place pour observer une série de quartiers urbains repérés pour leurs difficultés économiques et sociales et les risques de délinquance. Cette échelle d'évaluation comprenait huit niveaux qui allaient du vandalisme à l'émeute. Elle a été progressivement abandonnée et remplacée par le système d'analyse informatique des violences urbaines qui était destiné à mieux appréhender la connaissance du phénomène sur l'ensemble du territoire. La liste complète des incivilités collectives et des violences était très large puisqu'étaient également comptabilisés des faits simplement contraventionnels voire des incivilités sans connotation pénale. Dès 2004, après la réforme des forces mobiles au service de la sécurisation des quartiers et de la lutte contre les violences urbaines, le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a souhaité que soient élaborés une doctrine, un système d'analyse et une méthode de suivi opérationnel complets. Un indicateur national des violences urbaines (INVU), qui comprend neuf index, recense notamment les incendies de véhicules, de poubelles, de biens publics et les affrontements entre bandes. Cet instrument, activé depuis le 1er janvier 2005, permet de disposer de données fiables depuis cette année. Compte tenu de l'évolution profonde des modalités de suivi, il ne serait pas pertinent de citer des chiffres antérieurs à 2006.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107539

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10981

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 345